

## Contrat de cession de droits d’auteur sur une Contribution dans un périodique, à titre exclusif pour une durée limitée

Votre Contribution intitulée [titre de l’article] a été acceptée pour publication dans la revue Hygiènes.

Le présent contrat régit les droits et obligations des deux parties.

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur .....

Demeurant .....

Ci-après dénommé(e) l’ « Auteur », d’une part

Et

La SARL Health & Co – 4 rue Saint-Sidoine – 69003 Lyon - France

Représentée par Monsieur Olivier Baradelle, Gérant

ci-après dénommée la « Revue », d’autre part.

### Préambule

La Revue édite un périodique intitulé *Hygiènes*, sous le numéro ISSN N° 1249-0075, ci-après dénommé le « Périodique »,

dont elle a confié la publication, la diffusion et la commercialisation à Health & Co, ci-après dénommé l’Éditeur.

L’Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé *Titre de l’article* (ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour publication.

Lors de la soumission à la Revue, l’Auteur a garanti qu’il n’avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu’il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu’il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Cette Contribution a été rédigée avec :

Prénom Nom, coauteur(s)

Prénom Nom, coauteur(s)

Prénom Nom, coauteur(s)

Prénom Nom, coauteur(s)

## Définitions

La version « **Preprint** » est le tapuscrit soumis par l'auteur avant examen de l'éditeur.

La version « **Postprint Auteur** » est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (normalisée, harmonisée et structurée). Elle se présente sous la forme d'un fichier texte.

La version « **Postprint Éditeur** » est la version finale du manuscrit acceptée pour publication après mise en page par l'Éditeur. Elle se présente sous la forme d'un fichier de PAO.

## Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur cède à la Revue, à titre exclusif pour une durée de 36 mois, à compter de la date de signature du contrat, les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique. Au-delà de cette période, la cession se poursuivra à titre non exclusif.

Après signature du présent contrat et pendant la période d'exclusivité choisie par la Revue, l'Auteur n'a pas le droit de proposer à un tiers (Revue, éditeur en France ou à l'étranger, plate-forme, etc.) d'exploiter ce même texte (fût-ce dans la version **Preprint** et **Postprint Auteur**, que ce soit sous forme imprimée, sous forme numérique ou après traduction à titre onéreux ou à titre gracieux).

Dans le cadre du présent contrat, l'Auteur aura toutefois le droit de verser sa Contribution au format **Postprint Auteur** en archive ouverte, au plus tôt 12 mois à compter de la date de signature du contrat.

## Art. 2 – Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue, au plus tard le [date de remise], sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Recommandations aux auteurs fournies à l'Auteur ou accessibles en ligne sur le site du Périodique : <https://www.hygienes.net/auteurs/comment-ecrire>.

L'Auteur fournira sa Contribution sous forme de fichiers texte (formats.doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers images (formats.jpeg, .png, .tiff en 300 dpi).

L'Auteur garantit que cette Contribution est originale et inédite, c'est-à-dire jamais diffusée où que ce soit (par exemple sur une archive ouverte). Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à la Revue toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

## Art. 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur cède à la Revue le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme :

**imprimée** et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, dans le Périodique ou séparément, sous forme imprimée, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques

actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro- reproduction et par photocopie destinée à la vente ;

- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire ces traductions sur tous les supports indiqués à l’alinéa précédent ;
- le droit de représenter la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu’en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l’exception de toute adaptation audiovisuelle.

L’Auteur cède également la Revue le droit d’exploiter la Contribution sous forme numérique, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d’enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou *e- paper*, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l’unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu’entreprises, bibliothèques, établissements d’enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d’une connexion informatique distante ou locale ;
- d’adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d’œuvre multimédia ou de l’intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L’Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons CC BY-NC-ND, pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :

- obligation de nommer l'Auteur et la Revue (BY) ;
- interdiction (NC) d'en faire une exploitation commerciale ;
- interdiction (ND) de la modifier ;

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s’inscrit la publication de la Contribution (Code de l’éducation, article L. 123.6), et conformément à l’article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l’Auteur accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Ces droits sont cédés à la Revue en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d’après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ses droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant elle s'engage à en informer l'Auteur.

Toutefois, comme précisé dans l'article 1, la cession gracieuse des droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique est consentie par l'Auteur, à titre exclusif pour une durée de 36 mois à compter de la date de signature du contrat. Aussi, au-delà de cette période, la cession se poursuivra à titre non exclusif et l'Auteur pourra alors publier sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans le numéro ZZ de Hygiènes.

#### **Art. 4 – Obligations de La Revue**

La Revue s'engage à publier la Contribution dans le numéro ZZ du Périodique, dans un délai de XX mois à compter de la remise de celle-ci par l'Auteur.

Auparavant, la Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur une épreuve de sa Contribution mise en forme pour bon à tirer ou à diffuser numérique. Dans le cas où la Revue exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l'Auteur vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

La Revue s'engage à fournir à l'Auteur, dès parution un tiré à part électronique (fichier PDF) et un exemplaire imprimé du numéro dans lequel la Contribution sera publiée.

La Revue s'engage à fournir également à l'Auteur la version Postprint Auteur afin que l'Auteur puisse la déposer en archives ouvertes au plus tôt 12 mois à compter de la date de signature du contrat.

Les métadonnées de la Contribution sont fournies à l'auteur correspondant par le Périodique en même temps que la version Post print éditeur.

#### **Art. 5 – Fin prématurée du contrat**

Le contrat peut être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre partie, et donc la Contribution non publiée, dans, notamment, les cas suivant :

- Les relecteurs rejettent la publication de la Contribution pour insuffisance scientifique.
- L'auteur ne souhaite pas répondre favorablement à la demande des relecteurs lui enjoignant de modifier sa Contribution.

#### **Art. 6 – Politique de versement en archives ouvertes**

La Revue autorise l'Auteur à déposer dans une archive ouverte le Postprint Éditeur 24 mois après la date de première publication de la Contribution dans le Périodique.

Une archive ouverte est une plateforme pérenne, et consultable par tous sans inscription préalable :

- Plateformes nationales : Hal (France), Pleiadi (Italie), Openaire (Europe)

- Plate-formes thématiques : PubMed central, Social Science Open Access Repository (SSOAR)
- Research Gate et Academia ne sont pas des archives ouvertes, l'auteur ne peut donc y déposer la version Postprint Éditeur.

La Revue demande à l'Auteur d'apposer la licence CC BY-NC-ND qui stipule : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

Cette licence autorise à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats Selon les conditions suivantes :

- Attribution — Créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la page web originale de l'article.
- Pas d'Utilisation Commerciale — Il n'est pas autorisé de faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.
- Pas de modifications — S'il y a remix, transformation, ou création à partir du matériel composant l'Œuvre originale, il est interdit de distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.
- Pas de restrictions complémentaires — Il n'est pas autorisé d'appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Rappel : l'Auteur cède les droits mentionnés ci-dessus à la Revue à titre exclusif, pour une durée de 36 mois, mais il reste libre de verser sa Contribution en version Postprint auteur (la version finale du manuscrit acceptée pour publication) dans une archive ouverte, dès lors qu'il respecte le délai d'embargo minimal de 12 mois après publication éventuellement fixé par la Revue, avec la licence CC BY-NC-ND.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

Réseaux sociaux : l'auteur peut y disposer à tout moment, même si son article est sous embargo, les métadonnées de celui-ci. Les métadonnées sont : noms des auteurs, titre, résumé et mots-clés de l'article, nom, année, volume, numéro, pages du Périodique ; lien URL vers l'article en ligne sur le site du Périodique.

## Art. 7 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tout recours devant les tribunaux.

Le tribunal compétent pour connaître d'un litige est celui du lieu du domicile du défendeur.

Fait à Lyon, le JJ/MM/AAAA en deux exemplaires.

Pour la Revue

Olivier Baradelle, Gérant

Auteur(s)

Prénom Nom

Prénom Nom

Prénom Nom

Prénom Nom

Prénom Nom

Prénom Nom